

Nouméa, le 26/06/2019

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des installations  
classées et des impacts  
environnementaux et des  
déchets

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

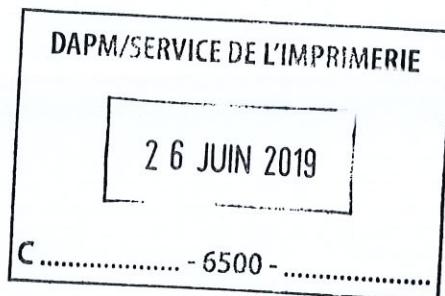
affaire suivie par  
Nivaleta TUI

N° 19481-2019/1-  
ISP/DENV

BORDEREAU DE PIÈCES ADRESSE A :

Monsieur le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie  
Service de l'imprimerie (SIMP)  
Centre administratif Jacques Iekawé

18, avenue Paul Doumer – Centre-Ville  
98800 Nouméa



Nombre de pièces	Sommaire	Observations
1 exemplaire	Arrêté n° 2010-2019/ARR/DENV du 20 juin 2019 portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter, par Monsieur Patrick FAYARD, d'un élevage de poules pondeuses sur la commune de Dumbéa ;	<b>Pour parution au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC)</b>
1 exemplaire	Arrêté n° 1979-2019/ARR/DENV du 13 juin 2019 portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter, par la Sarl Mécanauto, un site de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usages, 6 rue Pelatan en zone industrielle de Ducos sur la commune de Nouméa.	<i>Les versions électroniques vous sont transmises en parallèle par e-mail</i>

Reçu à Nouméa le :  
Signature et Cachet :

Service des installations classées, des impacts  
environnementaux et de la gestion des déchets

